



L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 23 février 2023.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	25
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :

Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Madame Annie DUCHENE, Monsieur Patrick DYON, Mesdames Lydie FINELLO, Claude HOMEHR, Carmen LABILLE
Messieurs Denis MAILIER, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :

Monsieur Jean-Pierre ABEL était représenté par Monsieur Jean-Michel VIART.

Monsieur Philippe BORDE était représenté par Madame Laurence CAILLET.

Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.

Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.

Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Madame Annie DUCHENE.

Absents(es) excusés(es) :

Monsieur Jean-Jacques LAGOGUEY.

Assistaient :

Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,

Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,

Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction.

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_03_16

DECISION MODIFICATIVE N°2023_01

Au vu de la délibération n°2023_03_15 du 30 mars 2023 relative au projet de l'acquisition d'un bâtiment complémentaire sis sur le Parc du Grand-Troyes - 25 rue de Vienne 10300 Sainte-Savine (bâtiment GISMA), le Président propose de fixer le plafond de l'autofinancement à 200.000 € et d'avoir recours à un emprunt à hauteur de 650.000,00 € afin de financer ce projet.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits dans le budget 2023 par l'intermédiaire de la décision modificative n° 2023_01.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **vote** la décision modificative n°2023_01 telle que :

Investissement :	Dépenses	847 200,00 €
	Recettes	847 200,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	200 000,00 €
	Recettes	0,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :	Dépenses	1 130 734,00 € (dont 131 000,00 € de Restes à réaliser)
	Recettes	1 130 734,00 €

Fonctionnement :	Dépenses	3 430 855,00 €
	Recettes	3 982 223,00 €

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 30 mars 2023

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 06/04/2023.



Le Président,

Thierry BLASCO